

# Journal du Lot 5c.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## UN GRAND « PATRIOTE » !

M. le Marquis Henri de Rochefort est un des gloires du nationalisme. C'est un ami de l'armée paténié, qui tient boutique d'un patriotisme avec lequel il se fait des rentes à l'Intransigeant où il en vend à tant la ligne comme un épicier vend de la chandelle. Avec l'aide de Drumont et de Jules Lemaitre, il a troué ce moyen de grandir la France qui consiste à traiter de Prussiens la majorité des Français.

Dans l'incident Thamasal, il s'est distingué par sa fureur voyoucratique, profitant de cette occasion pour insulter les républicains et chanter les louanges du parti nationaliste qui l'a recueilli. Il fait chorus avec les cléricaux, avec les gens d'Eglise qui martyrisent une seconde fois Jeanne d'Arc en la canonisant après l'avoir brûlée. Parce que M. Thamasal a déclaré que l'histoire de Jeanne d'Arc n'était pas moins belle, dépourvue de sa légende mystique, il l'appelle le « porc Thamasal » et reprend son inepte refrain sur les « ennemis de la France et les ennemis de l'armée ».

Précisément, nous avons retrouvé hier une petite brochure où sont reproduits certains passages d'articles du même Rochefort, qu'il est à propos de citer.

On y pourra voir comment il parlait de l'armée et des Conseils de guerre et des généraux, on pourra juger par là de la sincérité de ce parti nationaliste dont il est un des chefs et combien ces trafiquants du patriotisme sont bien qualifiés pour en réclamer le monopole.

Voici ce qu'il écrivait dans les *Aventures de ma vie*, en parlant du Conseil de guerre qui le jugea :

« Pendant la prétendue délibération des membres du Conseil, dont, naturellement, l'arrêt avait été rédigé d'avance... je dis à mes deux collègues : il me serait encore égal d'être condamné par des juges doués de quelque intelligence, mais par de pareils idiots, c'est bien humiliant. »

Voilà donc un Conseil de guerre accusé formellement par M. Rochefort de condamner les accusés sans preuve, puisque son arrêt est rédigé d'avance et par ordre. Et c'est lui qui trouvait scandaleux que les républicains osassent protester contre un arrêt rendu sur des pièces secrètes.

Mais quand on lit maintenant l'Intransigeant, on se demande comment les lecteurs peuvent concilier les éloges qu'il adresse aux Conseils de guerre et à l'armée avec les réflexions qu'il inspirait autrefois au même journal. En 1895, par exemple, dans le numéro du 19 septembre, M. Rochefort écrivait des phrases comme celles-ci :

« Les étonnants guerriers qui siègent dans les Conseils de guerre sont en train de « sombrer dans le ridicule... la férocité des tribunaux militaires augmente dans des proportions fantasmagoriques... »

« Il paraît que les magistrats en tunique ne trouvent pas que Madagascar tue assez de nos hommes. Ils tiennent à faire concurrence aux cimetières de cette île célèbre. »

« Avec quelle joie on eût appris qu'un frère ou un père exaspéré était allé casser les reins des lâches bandis qu'un tribunal d'assassins vient d'acquitter à l'unanimité et sans délibération ! »

« Sous Zurlinden... toute la bande sera portée au tableau d'avancement et recevra les félicitations de la brute qui a ordonné l'acquiescement, après avoir feint d'ordonner les poursuites... »

« Idiots, ridicules, féroces, fossoyeurs, assassins, brutes, cela fait déjà une jolie collection d'épithètes pour les officiers et les conseils de guerre dans un seul article. C'était l'époque où, il traitait le général Mercier de « bandit », à propos de l'expédition de Madagascar. On voit qu'il compare Zurlinden à une brute. Depuis lors, il les a sacrés grands hommes ! »

Voici maintenant une appréciation sur les conseils de guerre, qui mérite d'être retenue :

« Au conseil de guerre, les officiers transformés en juges, acquittent ou condamnent par ordre supérieur, sans tenir compte de l'acte commis, ainsi que des actes qui l'on fait commettre !... C'est une procédure monstrueuse ! »

Aujourd'hui, M. de Rochefort déclare qu'il n'est pas de juges aussi parfaits que les officiers et de tribunaux aussi impartiaux que les conseils de guerre. Tous ceux qui en doutent sont des traitres, vendus à l'Allemagne.

Dans le même numéro du 19 septembre 1895, M. de Rochefort laissait échapper cette exclamation : « Ah ! voilà assez longtemps qu'on nous embête avec l'honneur militaire ! »

Aujourd'hui l'honneur de l'armée, c'est son « tarte à la crème ! »

Enfin — car on ne peut tout citer — bornons-nous à reproduire cette appréciation de M. de Rochefort sur M. le général Billot. Elle a paru dans l'Intransigeant du 30 septembre 1897 :

« Si affreusement culotte de peau, abominablement baderne et émillement rossard que soit le général Billot, aussi incapable en 1897 comme ministre qu'il l'a été comme officier en 1870... »

Depuis lors, M. le général Billot, qui a abondamment menti au Parlement pendant l'affaire Dreyfus est devenu le grand homme de Rochefort.

Nous aurons quelque jour occasion de citer les opinions de MM. Drumont et Lemaitre sur l'armée et celles de certains hommes d'Eglise contemporains sur la caserne et l'on verra qu'ils devaient finir par s'entendre à merveille avec M. de Rochefort.

Il est bon de montrer de quelle façon les nationalistes sont patriotes.

Emile LAPORTE.

## Chambre des Députés

Séance du 10 décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre revient à la discussion du budget de la Justice.

M. Benoist propose de réduire le chapitre 10 (tribunaux de l'instance) de 1.000 fr. à titre indicatif.

MM. Cruppi et Vallé combattent l'amendement que M. Benoist retire.

M. Martin réclame un tribunal civil pour Marseille et M. Zévaès pour Grenoble.

M. Vallé promet de prendre en considération ces deux demandes.

M. Costans demanda une réduction de 36.000 fr. sur le chapitre 16 (frais de justice), afin de supprimer l'indemnité du bourreau et les frais d'exécution capitale.

Cette motion est repoussée.

Le budget de la justice est voté, ainsi que ceux de l'imprimerie Nationale.

Et la séance est levée.

Séance du 12 décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. René Renoult répond aux critiques formulées contre ce projet d'impôt par les précédents orateurs : il rappelle le projet présenté jadis par M. Doumer, projet accepté par la Chambre, mais amendé par la commission qui a décidé à l'établissement d'une taxe sur les loyers.

Il examine les divers régimes fiscaux des autres pays et réfute les critiques apportées à la tribune par M. Roche.

M. Renoult cite les avantages de l'établissement de l'impôt sur le revenu en France, les contribuables paieront toujours 990 millions d'impôts à l'Etat ou aux départements, mais ce ne seront plus les mêmes contribuables qui paieront.

Il prie la Chambre de ne pas retarder le vote de cette réforme si importante.

M. Jules Coutant, déclare qu'il est partisan de l'impôt sur le revenu mais il déclare qu'il n'en votera pas, tous les articles.

Et la séance est levée.

## Une Lettre de M. Combes

Voici le texte de la lettre adressée par le président du Conseil au grand chancelier de la Légion d'honneur, au sujet de la plainte déposée contre M. Ligneul, maire du Mans, chevalier de la Légion d'honneur :

Vous me faites l'honneur de me demander mon avis au sujet d'une plainte déposée entre vos mains contre M. Ligneul, maire du Mans, par un chef de bataillon en retraite, pour des actes de délation envers des officiers.

J'observe tout d'abord qu'il ne me paraît pas possible en droit, de qualifier actes de délation les renseignements absolument désintéressés fournis par M. Ligneul au secrétaire général d'une société dont il était membre, alors que le secrétaire général se disait autorisé à les demander pour le ministère de la guerre. J'ai dit à la tribune de la Chambre ce que je pensais du système organisé qui a donné naissance aux renseignements dont il s'agit. Mais je ne saurais m'associer, par un avis favorable, à l'ouverture d'une information ou enquête qui tendrait à incriminer M. Ligneul. Je ne connais pas la personne de qui émane la plainte dont vous êtes saisi. Ce que je vois clairement, c'est qu'on cherche à engager le conseil de l'ordre dans la campagne actuellement montée par la réaction contre les fonctionnaires républicains.

J'espère que le conseil ne prendra le change ni sur la nature des accusations, ni sur les intentions des accusateurs. On veut à la fois déshonorer des fonctionnaires et entretenir dans le pays une agitation funeste. J'ai le double devoir de défendre des serviteurs dévoués de l'Etat et d'épargner au pays, dans la mesure du possible, les effets pernicieux d'excitations malsaines que des publications journalières ont pour but d'exclure de prolonger. Aussi, je suis fermement d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la plainte formulée contre M. Ligneul, maire du Mans.

## Invention du Diable

Je ne sais plus dans quel opéra du siècle dernier le ténor exprimait l'opinion que le diable était un bon enfant.

Sans aller jusqu'à partager ce sentiment dangereux, qu'une foi austère ne saurait se permettre, je me bornerai à dire que Lucifer a bon caractère.

On peut mettre à son compte une foule de méfaits ou l'accuser d'un tas d'absurdités, jamais il ne fait entendre la moindre protestation.

On ne prête qu'aux riches ! semble dire son silence, en admettant bien entendu, que le silence puisse dire quelque chose.

Pour le moment, les braves gens d'un petit village du Midi, viennent de l'accuser d'être le principal instigateur de cet engin mystérieux qui se nomme le téléphone.

Il est certain que l'appareil en question produit sur les gens simples un effet extraordinaire.

Je me souviens qu'aux jours déjà bien lointains où le phonographe bavardait pour la première fois sur la place publique, bien des campagnards se penchaient, essayant de découvrir sous la table le farceur qui, après avoir chanté l'air des *Bijoux*, imitait à lui tout seul la musique militaire.

Nul d'entre eux, cependant, ne pensa à soupçonner la présence du dénommé Méphistophélès dans l'instrument.

Or, le téléphone n'est pas moins suspect aux ignorants.

On ne parvient pas à leur faire admettre que deux personnes, éloignées l'une de l'autre, peuvent s'entretenir paisiblement au moyen de cet instrument aux apparences si simples.

A leurs yeux, il y a là dedans une abominable intervention du Prince des ténébères.

Tel est l'avis des habitants primitifs de ce village.

De même que toutes les autres localités du département, il devait être relié au chef-lieu par un fil téléphonique, que des ouvriers électriciens du bureau central étaient chargés d'installer.

Ils allaient quitter la ville quand on les prévint que les citoyens de la bourgade les attendaient avec des fourches et même des fusils, pour les empêcher de placer leur infernal téléphone.

Naturellement les électriciens rebroussèrent chemin, et comme l'administration ne jugea pas à propos d'exposer son matériel à une destruction complète, elle décida que le village se passerait du téléphone.

Ainsi le diable a-t-il été vaincu !

Quand on lit ces choses-là, on commence par rire...

Mais en y songeant mieux, on éprouve une certaine tristesse, qui ne se dissipe que lorsqu'on regarde la maison d'école.

## LA

## GUERRE RUSSO-JAPONAISE

### Suite de Combats

Le général Sakharoff télégraphie le 10 décembre :

« Vers deux heures du matin, le 10 décembre, on a découvert sur le flanc droit de notre position, à Linchinpou, la marche en avant de plusieurs groupes de soldats ennemis, composés de trente hommes chacun. L'ennemi, arrivé à une faible distance, a été accueilli par des salves et a subi des pertes. Après quoi, il a rétrogradé. »

Depuis le 8 décembre, nous avons eu, pendant des canonnades sur tout le front de l'armée, deux soldats tués, dix blessés et trois contusionnés. Nous n'avons reçu aujourd'hui aucun rapport signalant des conflits entre les armées.

### Inquiétude à Pétersbourg

Aucune nouvelle information concernant l'armée de Mandchourie n'est parvenue ici. Les journaux continuent à garder le silence sur la destruction de l'escadre de Port-Arthur ; mais ils réclament énergiquement le rapide envoi de renforts à l'escadre de l'amiral Rojestvensky, généralement considérée comme trop faible pour lutter avantageusement contre la flotte japonaise.

Plusieurs patriotes ont envoyé des sommes d'argent à la « Novoié Vremia » pour la fondation à l'Ecole de marine d'une bourse au nom du capitaine Clado, qui a soulevé la question de l'opportunité de sauver l'escadre de l'amiral Rojestvensky au moyen de renforts.

## CHRONIQUE

### Pages d'Histoire

#### L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

IV (suite)

#### L'EGYPTE

Neutralité du canal de Suez. — On ne parait qu'imparfaitement se rendre compte du sens de l'accord franco-anglais, concernant le canal de Suez. L'article 6 est ainsi libellé : « Afin d'assurer le libre passage du canal de Suez, le gouvernement britannique déclare adhérer aux stipulations du traité conclu le 29 octobre 1888 et à leur mise en vigueur... »

Dans une lettre adressée au Temps, M. Goblet qui, à cette date de 1888, était ministre des affaires étrangères, fait remarquer « que le gouvernement anglais avait été l'un des premiers à signer la convention de neutralité ». Bien de plus exact. Aussi bien, pour comprendre comment le gouvernement britannique avait, en 1888, signé le traité de neutralité, et comment, en 1904, il déclare adhérer à cette même convention et à sa mise en vigueur, convient-il de se reporter aux événements de l'époque même.

Un récent historique du canal de Suez, par M. Charles Roux, contient

au complet les documents qui éclairaient cette contradiction.

La question de la liberté du canal ne date que de l'occupation anglaise en Egypte. En 1855, de Lesseps, dans sa paternelle prévoyance pour son œuvre, avait demandé à Napoléon III de faire insérer dans les protocoles du prochain congrès de Paris, une note ainsi conçue : « Les puissances signataires garantissent la neutralité du canal en tout temps ; aucun bâtiment ne pourra être saisi ni dans le canal, ni à 4 lieues des entrées sur les deux mers, aucune troupe étrangère ne pourra stationner sur les bords du canal à moins d'avoir le consentement du gouvernement territorial. » Aucune suite ne fut donnée à cette proposition par l'imprévoyante diplomatie impériale. Le canal resta dans une situation imprécise, en marge du droit des gens.

En 1882, le clairvoyant M. de Freycinet discerna que dans le tumulte des troubles d'Egypte, le canal était le principal intérêt à sauvegarder, le véritable danger à parer. On ne l'écouta point. Les troupes britanniques occupèrent les établissements de l'interrompu. Grave complication qui affectait l'Europe entière ; de Lesseps défendit comme un beau diable son affaire, de telle sorte que les anglais s'aperçurent que c'était trop de prétendre tenir à la fois l'Egypte et le canal. Le 24 août, ils évacuèrent le canal qu'ils avaient occupé le 20, mais ce n'était qu'une concession précaire.

En fait, le canal n'en restait pas moins à la discrétion des anglais, rien ne les empêchait de revenir le lendemain. L'Europe en était préoccupée. Prudemment le gouvernement de Londres, dès le 3 janvier 1883, dans une circulaire aux puissances, prit l'initiative d'une déclaration : En premier, il s'affirmait désireux de rappeler ses troupes aussitôt que la tranquillité de l'Egypte permettrait de la constituer en Etat neutre, à l'exemple de la Belgique ; en second lieu, il annonçait une proposition destinée à garantir la liberté et la neutralité du canal de Suez en tout temps.

Le lecteur sait que, par l'usure du temps, s'est peu à peu effacée la promesse d'évacuer l'Egypte, si bien que Gladstone lui-même finit par ne plus accepter de conversation sur ce sujet. Mais la question du canal persista plus longtemps, en raison même de son intérêt vraiment universel. Lorsque, en mai 1885, l'Angleterre obtint de l'Europe de garantir le dernier des emprunts égyptiens, celui de 225 millions, elle dut, en contre-partie, admettre qu'une commission de délégués européens, se réunirait d'urgence à Paris, pour préparer et rédiger un acte destiné à garantir en tout temps et à toutes les puissances, le libre usage du canal de Suez. Telle est l'origine du traité dont la mise en vigueur est acceptée par l'Angleterre dans le récent accord. A l'époque de 1885, le fer semblait tout chaud, on avait hâte de le battre. Trois semaines devaient suffire, les négociations prirent 3 années.

Tout d'abord la commission qui travailla du 30 mars au 13 juin, ne réussit point à concilier le projet anglais et le projet français, le gouvernement britannique y mettant peu de bonne volonté. On convint de continuer la discussion de cabinet à cabinet, et les deux gouvernements de Londres et de Paris s'entendraient sur un texte transactionnel qui, alors, serait soumis aux délibérations des puissances. Mais le cabinet de Londres ne cessait de différer, d'esquiver la conversation. Visiblement, il s'ingéniait à noyer en douceur et en longueur le règlement du canal, tout comme il avait noyé celui de l'évacuation de l'Egypte. La France tint si bien qu'en octobre 1887 lord Salisbury, serré de près, finit par accepter notre projet. Il ne fallut pas moins d'une année encore pour obtenir son approbation par les diverses puissances. C'est seulement le 29 octobre 1888 qu'il fut signé à Constantinople par les plénipotentiaires de la France et

de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de l'Autriche, de la Russie et de l'Italie, des Pays-Bas et de la Turquie. Comme actuellement, après un nouveau délai de seize années, l'accord franco-anglais, lui donne complète vigueur, il est intéressant d'en faire connaître ici les principales dispositions.

L'article 1 porte que le canal « sera toujours libre et ouvert, en temps de guerre comme en temps de paix, à tout navire de commerce et de guerre, sans distinction de pavillon ». En conséquence, « le canal ne sera jamais assujéti à l'exercice du droit de blocus. »

L'article 2 vise le canal d'eau douce « considéré comme indispensable au canal maritime, et dont le fonctionnement ne pourra être l'objet d'aucune tentative d'obstruction. »

L'article 3 comprend dans la même garantie « le matériel, les établissements, constructions et travaux du canal maritime et du canal d'eau douce. »

Les trois articles suivants qui réglementent les conditions du transit en temps de guerre, sont trop d'actualité pour que je ne cite pas le texte intégral : « Le canal, restant ouvert en temps de guerre comme passage libre, même aux navires de guerre des belligérants, il est convenu qu'aucun droit de guerre, aucun acte d'hostilité ou aucun acte ayant pour but d'entraver la libre navigation du canal, ne pourra être exercé dans le canal et ses ports d'accès, ainsi que dans le rayon de trois milles de ces ports, alors même que l'empire ottoman serait une des puissances belligérantes. Les bâtiments de guerre ne pourront, dans le canal et ses ports d'accès, se ravitailler ou s'approvisionner que dans les limites strictement nécessaires. Le transit des dits bâtiments par le canal s'effectuera dans le plus bref délai d'après les règlements en vigueur et sans autre arrêt que celui qui résulterait des nécessités du service. Leur séjour à Port-Saïd et dans la rade de Suez ne pourra dépasser vingt-quatre heures, sauf le cas de relâche forcée. En pareil cas, ils seront tenus de partir le plus tôt possible. Un intervalle de vingt-quatre heures devra s'écouler entre la sortie d'un navire belligérant et le départ d'un navire appartenant à une puissance ennemie. Les puissances ne maintiendront dans les eaux du canal aucun bâtiment de guerre ; toutefois dans les ports d'accès de Port-Saïd et de Suez, elles pourront faire stationner les navires de guerre, dont le nombre ne devra point dépasser deux pour chaque puissance. Ce droit ne pourra être exercé par les belligérants. »

Les derniers articles de 8 à 17, stipulent que les agents en Egypte des puissances signataires du traité seront chargés de veiller à son exécution, que le gouvernement égyptien prendra, dans la limite de ses pouvoirs, les mesures nécessaires pour le faire respecter ; que s'il ne disposait pas de moyens suffisants, il pourrait faire appel à la puissance suzeraine, à la Turquie, qui se concertera à ce sujet avec les autres puissances. Il est évident que, l'Angleterre établie en Egypte, ce rôle de gardien de la neutralité du canal attribué au Khédive, même avec l'adjonction du Sultan n'est qu'une fiction. C'est l'Angleterre qui, de fait, remplit cette fonction. Voilà pourquoi il est important qu'elle adhère ferme au traité, sans restriction. Je termine par la citation de l'article 12 : « Il est convenu que par application du principe d'égalité, en ce qui concerne le libre usage du canal, aucune des parties contractantes ne cherchera d'avantages territoriaux ou commerciaux, ni de privilèges dans les arrangements internationaux qui pourront intervenir, par rapport au canal. »

(A suivre.) G. BERTRANDY.

INFORMATIONS

Les Fiches de l'Etat-Major M. Clémentineau parle de nouveau dans l'Aurore, des fiches établies à l'état-major du ministère de la guerre...

L'élection sénatoriale de la Seine Le conseil municipal de Paris a procédé à l'élection de trente députés sénatoriaux...

La mort de M. Syveton M. Ogier, chef du laboratoire de toxicologie, qui a procédé à l'analyse spectrale des cinquante centimètres cubes de sang recueillis dans le corps de M. Syveton...

Les obsèques de M. Syveton Les obsèques de M. Syveton ont été célébrées samedi à midi. En prévision de troubles possibles, un important service d'ordre avait été mobilisé...

Affaires du Maroc On télégraphie de Tanger, au « Temps » : « Quelques agences d'information ont annoncé que des marins français ont débarqué, lors de l'incident Harris et tiré des coups de fusil sur les brigands qui entourent la maison du correspondant du « Times »...

Revue de la presse locale De M. Salamon dans le Réformateur : Dans les manifestations tapageuses auxquelles césariens et réactionnaires se sont livrés à ce propos, personne n'a été surpris du rôle théâtral qu'y a joué à distance notre toqué national Derouledé...

Revue de la presse locale De M. Salamon dans le Réformateur : Dans les manifestations tapageuses auxquelles césariens et réactionnaires se sont livrés à ce propos, personne n'a été surpris du rôle théâtral qu'y a joué à distance notre toqué national Derouledé...

A la découverte de l'expédition Charcot La corvette argentine « Uruguay », qui a recueilli l'expédition Nordenskjold, est partie, ayant à bord le personnel destiné à relayer celui qui est

actuellement à l'observatoire météorologique installé aux îles Orcades. L'« Uruguay » pénétrera ensuite plus avant dans les mers australes. Le recueillera à l'île de la Déception des nouvelles de l'expédition Charcot...

Arrivée du Corps de Krüger à Frérotia La dépouille mortelle de l'ancien président Krüger est arrivée vendredi à Frérotia. Une foule considérable de Hollandais se pressait dans la ville, afin d'assister aux funérailles...

Petites Nouvelles - Le prix Nobel pour la quatrième année, a été décerné : pour la physique, à Lord Raleigh, de Londres; pour la chimie, à sir William Ramsay, de Londres...

Le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, a offert à la Bibliothèque nationale, pour le cabinet des manuscrits un exemplaire des « Triomphes » de Pétrarque qui est la reproduction en phototypie du manuscrit dont on fit hommage au Président de la République lors de son voyage en Italie...

Revue de la presse De M. Jaurès dans l'Humanité : La fonction de l'éducateur dans une société où tant de problèmes se posent, dans une démocratie sollicitée par l'avenir, mais où il y a encore des domaines réservés dont l'enseignement public n'a pas pris possession au nom de la science et de la raison...

Revue de la presse locale De M. Salamon dans le Réformateur : Dans les manifestations tapageuses auxquelles césariens et réactionnaires se sont livrés à ce propos, personne n'a été surpris du rôle théâtral qu'y a joué à distance notre toqué national Derouledé...

Revue de la presse locale De M. Salamon dans le Réformateur : Dans les manifestations tapageuses auxquelles césariens et réactionnaires se sont livrés à ce propos, personne n'a été surpris du rôle théâtral qu'y a joué à distance notre toqué national Derouledé...

A la découverte de l'expédition Charcot La corvette argentine « Uruguay », qui a recueilli l'expédition Nordenskjold, est partie, ayant à bord le personnel destiné à relayer celui qui est

des Catholiques du Nord. Toujours est-il que j'en reviens vraiment enthousiasmé de l'encouragement spectaculaire dont nous fumes les témoins, et plus que jamais intimement persuadé qu'il y a dans cette action des catholiques, surtout dans cette action sérieusement organisée, une force étrange de restauration et de salut.

CHRONIQUE LOCALE

Concours agricole à Périgueux Nous rappelons qu'un Concours spécial agricole doit avoir lieu à Périgueux les 9, 10 et 11 janvier prochain. Les exposants de la Dordogne et des départements limitrophes doivent demander à la sous-préfecture de leur arrondissement des formulaires de déclaration. Le délai pour envoyer les demandes d'admission à la préfecture, à Périgueux, expirera le 15 décembre...

CAHORS

A PROPOS DU COLLEGE Au retour d'une courte absence, je prends connaissance, ce matin, de l'article que me consacre M. Marmiesse. M. Marmiesse se trompe : je ne cherche pas à « décaler la question », à « la faire dévier », à « cacher des fautes... » J'ai pour habitude d'aller droit au but et je n'aurais aucune raison de changer aujourd'hui ma manière de faire.

Leur charité Aujourd'hui, c'est M. l'abbé Vigié, de la Défense qui, se substituant à M. Vinel fils, soutient la cause de ce membre influent de la Société de St-Vincent-de-Paul, coupable de vouloir priver de pain une mère de famille si elle ne méritait pas son fils chez les frères.

Leur charité Aujourd'hui, c'est M. l'abbé Vigié, de la Défense qui, se substituant à M. Vinel fils, soutient la cause de ce membre influent de la Société de St-Vincent-de-Paul, coupable de vouloir priver de pain une mère de famille si elle ne méritait pas son fils chez les frères.

quelles la Société doit sa création et son développement. Voilà donc le sens exact de ce que M. Vinel appelait « l'esprit de charité chrétienne ».

Conseil de guerre Le nommé Antoine Matrat, du 7<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Cahors, qui, le 28 août, à Montcuq, était en état d'ivresse, refusa d'obéir aux ordres d'un lieutenant qu'il suivait avec un couteau ouvert. L'attitude de l'officier imposa au mutin qui, docilement marcha devant son lieutenant; mais arrivé à la caserne, Matrat devenant de nouveau menaçant, force fut de le ligoter.

Accident Baptiste Florat, âgé de 50 ans, domestique de M. Charles Delport, demeurant rue des Cadourques, 8, se rendait, dimanche, en voiture à Laurette.

Expulsion Une bande d'une quinzaine de bohèmes, conduits sept ours, s'est dispersée, dimanche, dans les rues de la ville, pour montrer ces animaux.

Contravention Procès-verbal a été dressé contre un sieur S..., négociant à Cahors, pour infraction à un arrêté municipal faisant défense d'acheter des denrées en dehors du marché.

COUR D'ASSISES DU LOT

La 4<sup>e</sup> session des assises du Lot s'est ouverte hier matin, sous la présidence de M. Trilles, conseiller à la cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Grimal et Labatut, juges au tribunal civil.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE Hier soir, à eu lieu au théâtre, le brillant concert organisé par l'Orchestre Symphonique.

Commission du travail La Commission départementale du travail se réunira le mercredi 21 décembre à 10 heures du matin dans une des salles de la Préfecture.

Contributions Indirectes Un concours pour le surmétrier des Contributions Indirectes aura lieu à Cahors, le 23 mars 1905.

avant le 28 janvier prochain, date de la clôture irrévocable de la liste.

Incendie volontaire A 2 heures, la Cour d'assises tient une seconde audience pour juger l'affaire du nommé Capy, accusé d'incendie volontaire.

ACTE D'ACCUSATION Dans la nuit du 30 août 1904, le feu éclatait dans une maison située à Frayssinet et habitée par Pierre Capy, âgé de 52 ans, propriétaire à Frayssinet, sa fille et sa domestique.

ACTE D'ACCUSATION Dans la nuit du 9 au 10 octobre 1904, un sieur Rouquié, de Gourdon, traversant en voiture, vers trois heures du matin, le village du Vigan, trouva sur la route de St-Projet, en face du parc de M. de Camy, un homme étendu au milieu d'une mare de sang...

ACTE D'ACCUSATION Le 8 juillet dernier, dans la matinée, le nommé Eugène-Pierre Valade, cultivateur à Magniagues, commune de Carennac, qui se rendait chez son père, rencontra au village de la Barthe une petite fille de six ans, la jeune Eulalie Pourtal, toute seule devant la maison de ses parents...

ACTE D'ACCUSATION Dans la soirée du 9 octobre plusieurs consommateurs discutant et parlaient haut dans l'auberge du sieur Dégat, au Vigan; comme tous les dimanches en général les libations avaient été fréquentes et copieuses, 40 témoins étaient et étaient échauffés, sans que cependant personne fut en état complet d'ivresse.

ACTE D'ACCUSATION M. Fleuret dépose des conclusions tendant à l'examen de l'état mental de l'accusé.

ACTE D'ACCUSATION M. Fleuret dépose des conclusions tendant à l'examen de l'état mental de l'accusé.

les faits deviennent moins précis, et nous sommes en présence de deux versions.

Bonnet prétend être sorti de l'auberge avec les sieurs Delpech, Teulet et Marty, après avoir fait passer sa blessure ; il se serait ensuite dirigé avec ce dernier sur la route de St-Projet dans le but de prendre l'air, car ce n'était point son chemin pour rentrer chez lui. Le sieur Aussel qui était parti avant eux de l'auberge et avait suivi la même route, se dirigeait vers la gare où il habitait, aurait rebroussé chemin et se serait avancé vers les deux jeunes gens en menaçant le sieur Marty et aurait même jeté une pierre à Bonnet. Celui-ci soutient que, voyant Aussel se baisser pour prendre un second projectile, il l'a frappé à la tête, au moment où il se relevait, avec une pierre tenue dans la main... Voyant la victime tomber, le coupable se serait enfilé sans s'occuper de ses cris de détresse. D'après cette version, Bonnet aurait donc été attaqué par Aussel et l'aurait frappé en état de légitime défense.

Mais ce récit est contraire aux dépositions des témoins et c'est à la seconde version sérieusement appuyée sur les faits, qu'il faut ajouter foi.

Aussel, au moment où il sortait de l'auberge Déjat a été menacé par Bonnet, nous en trouvons la preuve dans le témoignage du sieur Soulié, conseiller municipal du Vigan, qui raconte qu'à une heure qu'il ne peut préciser, mais beaucoup après minuit, il fut réveillé par Aussel qui lui demanda de se lever et lui dit : Bonnet et trois ou quatre de ses camarades m'attendent sur la route et veulent me battre ; s'il arrive quelque chose vous vous souviendrez que je vous ai averti. Soulié croyant à une divagation d'homme ivre, n'y attacha pas d'importance et se reconcha. De plus à la même heure, le témoin Ricou, entendait sur la route, un colloque animé et saisissait ces paroles d'Aussel : je veux savoir s'il est permis pendant la nuit de saisir quelqu'un à la gorge, je viens de parler au Maire et je sais à quoi m'en tenir.

Aussel à ce moment semblait marcher seul mais le témoin déclare avoir entendu un autre individu le suivre. En outre, il est à remarquer, qu'en passant au lieu où il a été attaqué Aussel prenait le chemin direct pour rentrer se coucher tandis que Bonnet au contraire tournait le dos au Sud.

On peut donc conclure que Bonnet, furieux d'avoir été mordu à la main par Aussel, s'est lancé à sa poursuite sur la route de St-Projet. Il a rejoint et l'a frappé d'un coup de pierre mortel ; il ne semble pas y avoir eu lutte car Bonnet ne porte pas d'autre blessure que celle du doigt. Il est utile d'ajouter que c'est Bonnet qui a commencé en prenant parti dans sa première discussion entre Besservas et Aussel, à laquelle il était du reste étranger.

Le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé.

### Arondissement de Cahors

#### Larroke-des-Arcs

La Jeunesse laïque. — Dimanche 27 novembre, les membres du groupe de la Jeunesse laïque de Larroke-des-Arcs se réunissent dans le lieu ordinaire de leurs séances où notre jeune et sympathique maire, M. Conquet, devait faire une causerie qui, vu l'importance du sujet, l'élévation des pensées et la façon magistrale avec laquelle il fut développé mérite bien le nom de conférence républicaine.

Abordant son sujet : Le Syllabus et les Droits de l'Homme et du Citoyen, avec le vrai talent et l'éloquente verve d'un habile conférencier, il sut faire pénétrer dans l'esprit de tous ses auditeurs l'ardente conviction dont il était lui-même animé. Les chaleurs applaudissements qu'il recueillit lui prouvèrent bien que tous les cœurs vibraient à l'unisson du sien.

Répondant à un jeune et fougueux clercal de Larroke qui s'était permis, en pleine place publique, de conseiller à ses camarades de fuir notre association naissante qui n'en voulait qu'aux curés et à la religion, il a déclaré hautement que notre cri de ralliement n'était ni guerre aux curés ni guerre à la religion, mais que, conformément à l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme, il voulait que le prêtre ait la liberté entière, absolue, d'exercer son sacerdoce, que tout être humain eût celle de penser, de parler et d'écrire et que nul ne fut inquisiteur pour ses opinions, même religieuses.

Mais qu'on le sache bien, s'est-il écrié dans un élan d'ardente conviction, nous sommes et nous serons toujours les implacables adversaires du dogme romain, du règne du goupillon, des absurdes superstitions, des erreurs sans nombre que l'Eglise enseigne du haut de la chaire à ses naïfs croyants. Non, nous ne nous inclinons jamais devant le Syllabus.

Nous sommes loin heureusement des jours prospères où le pape, objet d'adoration et de terreur, dispensateur de bénédictions recherchées et de malédictions redoutées, tenait dans ses mains puissantes les destinées des peuples et des rois.

Aujourd'hui encore, l'Eglise voudrait avoir la suprématie sur le pouvoir civil, mais les fils de la Révolution n'aliéneront pas leur liberté conquise au prix de tant de sang, pour reprendre le collier de la servitude.

Partout où l'Eglise triomphait, l'intelligence se déprime, l'être se dégrade, l'humanité subit un recul évident.

Peut-il en être autrement ? Non, car l'Eglise soumise au Syllabus condamne et prohibe tout ce qui est l'œuvre de la saine raison. Par le fer, par le feu, les

noirs et humides cachots, le Pape frappe, ses adversaires et croit ainsi arrêter la marche du progrès.

Faut-il rappeler les horreurs de ce saint tribunal qu'on appelait l'Inquisition, les monstrueuses tortures qu'on faisait subir aux hérétiques ? Et le brigandage que l'histoire a appelé le Massacre de la St-Barthélemy, où des milliers de protestants furent traqués comme des bêtes fauves et égorgés comme des moutons.

Voilà, s'est-il écrié, dans une chaude et vibrante péroraison, le terrible évêque qui prêchait encore de nos jours les Dominicains comme le père Didon, d'Arceuil et le père Ollivier, de Notre-Dame. C'est le Syllabus de Pie IX dans toute sa beauté, qui approuve toutes les mesures violentes contre les hérétiques. Ce pape frappe de sa réprobation l'œuvre de la Révolution d'où est sortie la France nouvelle. C'est à elle que s'adresse l'anathème. Eh bien ! que ses menaces et ses excommunications nous laissent indifférents !

Nous tous, républicains, montrons aux fanatiques que nous savons défendre le patrimoine de cette Révolution qui a changé la face du monde et que, dans la patrie de Voltaire, le Syllabus ne remplacera jamais les Droits de l'Homme et du Citoyen.

La commune de Larroke-des-Arcs qui a été jusqu'ici un foyer de réaction vient enfin de prendre rang parmi les communes républicaines de France.

Merci à M. Conquet pour cette heure délicate qu'il nous a procurée.

Merci pour ses bonnes paroles et nos félicitations pour sa chaude et ardente éloquence.

#### Lauzès

Suicide. — Dimanche, la femme Fizame du Pech de Naudy, commune de Sabadel, avait été à vêpres, pendant que ses enfants gardaient les brebis.

Profitant de l'absence des siens, Fizame, s'enferma dans sa maison, monta au grenier et se pendit.

Au retour de vêpres, la femme ne trouvant pas son mari, et le pressentiment que ce dernier s'était donné la mort, car depuis quelque temps il ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales, et à plusieurs reprises, il avait manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

Ce suicide a péniblement impressionné les habitants de la paisible commune de Sabadel, car le défunt jouissait de l'estime publique.

Il laisse deux enfants : Un garçon et une fille.

Détails curieux : Il y a un an environ, le frère Fizame, habitant également Sabadel, se pendit dans sa grange.

Société des vétérans des armées de terre et de mer. — Dimanche 11 courant, les membres de la section de Lauzès, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de leur président M. Ségala, pour entendre le rapport fait par le délégué et approuver les nouveaux statuts de la Société.

A l'unanimité des membres présents les nouveaux statuts ont été adoptés.

### Arondissement de Figeac

#### Cajarc

La foire. — Notre foire du 10 décembre a été plus importante qu'on ne le croyait.

Un grand nombre d'animaux à cornes ont été amenés ; les prix ont varié de 850 à 900 fr. la paire les bœufs de labour ; les vaches, de 450 à 525 fr. la paire.

La graisse, de 42 à 45 c. poids vif, le demi-kilo.

A la halle, le blé première qualité est arrivé à 18 fr. 25, et la deuxième qualité à 16 fr. ; l'avoine, de 6 fr. 75 à 7 fr. 25. Le tout l'hectolitre.

Les noix ont valu 10 fr., et les cerneaux, 30 fr. Le tout l'hectolitre.

Volailles grasses, de 50 à 60 c. ; oies mortes, de 70 à 80 c. ; foies d'oies, de 2 fr. 10 à 2 fr. 75. Le tout le demi-kilo. Œufs, de 80 à 85 c. la douzaine.

Truffes, en petite quantité, la livre, de 4 fr. 25 à 5 fr. 50.

Les vétérans. — Les membres de la 1.305<sup>e</sup> section des vétérans des armées de terre et de mer se sont réunis, samedi dernier 10 décembre, à une heure du soir, à la mairie de Cajarc, sous la présidence du docteur Larnaudie, conseiller général.

M. le président donne communication à l'assemblée du vote émis récemment par le Conseil d'administration du Comité central de Paris, fixant le montant de la pension à accorder cette année aux vétérans retraités, à la somme de 60 francs. La pension accordée, l'année précédente, ayant été de 180 fr., cette décision provoque quelques murmures et discussions sans importance et qu'explique facilement la désillusion de quelques membres qui, se croyant lésés et qui après mûre réflexion savent pourtant comprendre un peu mieux la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h. 50.

#### Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 10 décembre :

Eugène Keller, 35 ans, de Dijon ; Antoine Scheurol, 25 ans, de Saint-Amour

(Jura) ; Antoine Lerch, 17 ans, d'Albi, vauviers ambulants, poursuivis pour vol, outrages et rébellion à la gendarmerie à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sont condamnés : Keller, 6 mois de prison ; Scheurol et Lerch, 2 mois chacun de la même peine.

Claude Bourdier, 50 ans, de Riom (Puy-de-Dôme), vingt-quatre heures de prison pour vagabondage.

Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 16 fr. d'amende pour chantage avec engin prohibé, et confirme le mandat de dépôt contre le nommé Jean Biéchal, 60 ans, originaire de Saint-Julien-d'Empere (Aveyron), poursuivi pour mendicite.

Banquet. — Comme les années précédentes, la corporation des employés de commerce, banque et comptables célébrera son banquet annuel, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier. Une première réunion préparatoire a eu lieu mardi 13 décembre, dans une des salles du café Piéchal, rue de Colomb, en face de la mairie.

#### Latronquière

Foire. — Notre foire du 10 décembre quoique contrariée par les mauvais temps, a été très importante. Le foirail des bêtes à cornes était bien approvisionné, mais celui des brebis et des veaux laissait à désirer. Il s'est traité beaucoup d'affaires sur les animaux de l'espèce bovine, quoique les cours fussent moyens et peu actifs.

Il s'est vendu beaucoup de cochons gras au prix de 33 à 37 fr. les 50 kilos.

Les veaux de boucherie se sont vendus de 65 à 75 cent. le kilo.

### Arondissement de Gourdon

#### Gourdon

Marché. — Voici la mercuriale du marché qui a été tenu samedi dernier.

60 hectolitres de blé, au prix moyen de 20 fr. ; 40 hectolitres de seigle, 13 fr. ; 40 hectolitres de maïs, 16 fr. ; 50 hectolitres d'avoine, 8 fr. 50.

Le cours des cerneaux était de 42 fr., les 50 kilos ; 50 hectolitres de châtaignes, 5 fr. ; 25 hectolitres de pommes de terre, 4 fr. 50, le tout l'hectolitre.

La volaille s'est vendue à raison de 60 centimes la livre et les œufs ont valu 1 fr. la douzaine.

#### Martel

Contributions indirectes. — M. Rigoulat, receveur des contributions indirectes à Rouillac (Charente) est nommé en la même qualité à Martel en remplacement de M. Delpech, nommé receveur sédentaire à Périgueux.

#### Gignac

La foire. — Notre foire a été très petite vu les mauvais temps.

Voici les cours pratiqués :  
Marché à la volaille. — Poulets, 0 fr. 50 la livre ; dindons, 0 fr. 55 ; lapins privés, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 ; canards gras morts, de 1 fr. 50 à 1 fr. 60 le kilo ; oies grasses de 1 fr. 50 à 1 fr. 70 le kilo ; foies gras, de 2 fr. à 2 fr. 25 la livre Œufs, 1 fr. la douzaine.

Gibier. — Lièvres, de 4 à 6 fr. ; grives, 0 fr. 60 la pièce ; tours et merles, 0 fr. 25.

Les autres années, la foire du 12 décembre était renommée pour les truffes, mais la sécheresse de cet été a empêché ce précieux tubercule de pousser, aussi il n'y en avait qu'un kilo qui ne se sont pas vendues.

### Bibliographie

#### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 11 Décembre 1904.

V<sup>o</sup> Nacla : Courrier du dimanche. — Paul Junka ; L'Idée de Georgot. — Jean Berthoy ; Les trois filles de Pieter Waldorp (suite) ; Mathilde Alanic ; Ma cousine Nicole (suite) ; Capitaine Danrit ; La guerre fatale (suite) ; — Odysse Barot ; Le médecin des fous (suite) ; — H. de Balzac ; Gobecek (suite) ; Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

### LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : Adolphe BRISSON

SOMMAIRE DU 11 DÉCEMBRE 1904

Texte : Notes de la Semaine : Un Duel, Le Bonhomme Chrysale. — Autour de Jeanne d'Arc : Sur un vieux tableau français. Anatole France ; Les Cloches de Jeanne, Maurice Barrès. — Les femmes du Second Empire : La Comtesse Le Hon, Frédéric Lolié. — Echos de Paris, Sergine. — Rimes Tendres, M<sup>lle</sup> Catulle Meudès, Amélie Mesurier, Comtesse de Noailles. Le Livre du Jour : Variétés Littéraires, Ferdinand Brunetière. — Pages oubliées : Le Jeune Acteur William Shakespeare, Alexandre Dumas, père. — Ravne des Livres : « Doit-on aimer ? », par Georges Sautin ; Les Livres d'Etrennes, Adolphe Brissou. — L'Art des Vers, Auguste Dorchain. — Les Conseils de la Cousine : L'Histoire de deux Amoureux, Cousine Yvonne. — Mouvement Scientifique : La Tracé et la Biologie, Henri de Parville. — La Vie Artistique : L'Œuvre de Jean Carrière, Léon Pite. — Subalterne, roman,

Gaston Gyl. — La Vieille d'un grand Jour, nouvelle, J. Berr de Turique.

Gravures : Paul Droulaire et Marcel Habert ; Villa de Déroulère, à Saint-Sébastien ; Jean Jaurès chez lui. — L'Exposition Jean Carrière au Petit Palais (deux photographies). — Les femmes du Second Empire : Portrait de la Comtesse Le Hon, par G. Dubouff. — Le Peintre des Oiseaux ; L'« Abri des Mésanges », par Hector Giacomelli.

Musique : Sous les Palmiers, réverie orientale, par Francis Thomé.

Supplément « La Femme » : Modes nouvelles, cours de coupe ; travaux de dames ; conseils pratiques de Cousine Yvonne ; Recettes Ménagères, etc.

Abonnements : FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an.

UNION POSTALE : 12 francs 50 par an.

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

### Bébé

REVUE D'HYGIÈNE ET D'ÉDUCATION DE LA PREMIÈRE ENFANCE

Guide de la mère

Sommaire du numéro de Noël

(2<sup>ème</sup> année, vol. II, N<sup>o</sup> 3 — 15 Décembre)

Les deux Chemineaux, conte de Noël (Illustrations de F. Waldraft), Emile Seydewitz. — Les fêtes d'enfants en Décembre (Reproduction d'un tableau de Jean Steen), Paul Crozant. — L'Arthritisme dans le premier âge, Dr Galtier-Boissière. — Ronde des Bébés rosses. Paroles de L. Nanteuil (Musique de H. Allorge, composition de E. Rocher). — Une conférence contradictoire (10 illustrations photographiques), Pierre Sarrazin. — En arrivant dans la vie (Illustrations de V. Boecchino), Mme A. Moll-Weiss. — Album de Noël : le Dr Guignon, Dr Galtier-Boissière. — Page de lecture de Bébé.

#### Supplément

Galerie contemporaine : M. François Coppé. — La corbeille de maman (Comtesse Maria). — Correspondance médicale, etc. — Carnet maternel, recueil illustré de conseils et recettes.

Prix de ce numéro 75 centimes.

Les abonnés le reçoivent sans augmentation.

Abonnement : France, 4 fr. par an. — En vente chez tous les libraires et marchands de journaux.

Direction : 295, Boulevard Raspail, Paris (XIV<sup>e</sup>).

Dépôt légal : M. Girma, libraire, boulevard Gambetta à Cahors (Lot).

#### Le « TOUR DE FRANCE »

Sommaire du N<sup>o</sup> de Noël

(Décembre 1<sup>er</sup> Janvier)

L'Hiver en Algérie, Paul Risson. — Saint-Sernin de Toulouse, Boyer d'Agén. — Au pays des Chupens blancs, Charles Géniaux. — Les Campements dans les Pyrénées, Henri Spont. — La Sèvre Niortaise, Pierre de Kador. — Le Château de Chaumont, Pierre Sarrazin.

« COINS DE FRANCE »

Portfolio de 12 planches tirées en couleurs et montées sur carte.

Les Gorges de l'Aude. — Le Glacier de Boum. — Marseille, le Vieux Port. — Les Monts de l'Estérel. — Le Lac des Perches (Vosges). — Le Pont des Fées (Gardard). — La Loire sous Amboise. — Monnettes sur les rochers au Bourg-de-Baz. — Château de Pierrefonds. — Château de Chantilly. — Vieilles maisons à Lisieux. — Le brie-à-brac de Dinard.

Deux planches hors-texte en simili-aquarelle, consacrées au Théâtre populaire en France.

#### SUPPLÉMENT

Le mois sportif (Fernand Fos). — Hygiène de la marche (Dr Galtier-Boissière). — Le congrès de l'hôtellerie (Robert de Souza). — Le « côté d'azur rapide » (Emile Seydewitz). — Evian-les-Rosettes (Paul Crozant). — La femme en voyage (Comtesse Maria). — Bibliographie.

Prix de ce numéro : 2 fr. 50.

Les abonnés le recevront sans augmentation de prix.

En vente le 20 décembre chez tous les libraires et dans toutes les bibliothèques de chemins de fer.

Prix de l'abonnement : France, 1 an 12 fr., six mois 7 fr. — Etranger, 1 an 18 fr., six mois 10 fr.

Dépôt légal : M. Girma, libraire boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

#### La Vie à Terre-Neuve

Une fois son engagement signé dans un des ports de la côte bretonne ou normande, le Terre-Neuve touche sa prime d'embarquement, quelques centaines de francs, sur laquelle il doit s'équiper en cirés, bottes, tricots, vêtements de laine. C'est assez dire que la prime est déjà fort entamée quand vient le moment de partir. Un matin, la goélette a hissé sa voile. En route !

A la mi-mars, les navires sont sur les bancs, la pêche commence. Tandis qu'en Islande, les morutiers restent à bord d'où ils jettent la ligne alourdie d'une olive de plomb, à Terre-Neuve, ils quittent le bateau et s'en vont au loin en mer tour à tour tendre et lever les lignes, câbles ayant souvent plusieurs kilomètres de long, repérés par des bouées et garnis de bords de filets armés d'hameçons. L'appât employé varie d'après les saisons. C'est tantôt la « boîte », fait de harengs, tantôt le capelan, petit poisson grêlé plus gros que notre bourgeoise goujon, tantôt enfin l'enconnet, sorte de pieuvre dont les morues sont particulièrement friandes.

Il s'en vont, les pauvres gars, non plus comme jadis dans des chaloupes montées par six hommes, mais à deux, dans des « dorés », bateaux frêles à fond plat, conduits de nuit par leurs cirés et leurs grosses bottes. Vienne la brume, si fréquente dans ces parages, ils risquent de ne point retrouver la goélette et s'en vont à la dérive dans l'inconnu, jusqu'à ce qu'ils succombent, terrassés par le froid et les privations. Et c'est tout le jour, la pêche sans trêve ! Les poignets gerçés par des glaçons

halent sur les lignes, la peau se fendille, les plaies couvrent les mains, l'eau de mer les enfle, ils ont transi, les braves morutiers ; leurs cirés ne sont plus qu'une carapace de glace ; chaque mouvement arrache un cri de douleur. N'importe, il faut pêcher, et pêcher encore, car c'est le pain pour les femmes, pour les petits laissés au pays. Trop heureux s'ils n'avaient à redouter que les rhumatismes causés par le froid et les embruns ! Mais il y a aussi les terribles blessures : un hameçon qui s'accroche dans les doigts et s'y brise, une arête qui déchire la paume. Les blessures saignent, s'agrandissent ; la gangrène menace ! Il faut pêcher, pêcher encore ! Et le soir, on revient à bord, transi, épuisé, tremblant de fièvre. On tombe comme une bête de somme sur son coffre, sans faire un mouvement... et le lendemain on recommence. Et le supplice dure cinq longs mois, loin du pays, loin du clocher, entre le ciel et l'eau ; un ciel gris, triste et bas, une mer hargneuse, méchante, sans azur et sans chansons !

## GUÉRISON DES MAUX D'ESTOMAC

L'avis d'une autorité médicale



### Tramways de Breteaux-Biars à St-Céré

Nous sommes priés d'annoncer que la souscription aux actions de la Compagnie des Tramways du Quercy pour la construction du Tramway de Breteaux-Biars à Saint-Céré et extension sera close le 25 de ce mois.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1904 et du Premier de l'An 1905

Extension de la durée de validité des Billets d'aller et retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1904 et du Premier de l'An 1905, les Billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. n<sup>o</sup> 2 et G. V. n<sup>o</sup> 102, du Vendredi 23 Décembre au Jeudi 5 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Vendredi 6 Janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

### DOUCÈDE

Marchand-Tailleur

Boulevard Gambetta, N<sup>o</sup> 59, CAHORS

CAHORS

Expédition de tous genres

HAUTE NOUVEAUTÉ

ELBEUF

HAUTE NOUVEAUTÉ

ANGLAIS

1884

1901

Paris

J'ai l'honneur de vous informer que je possède en magasin un grand assortiment de draps pour la Saison.

Si vous voulez bien m'honorer de votre confiance, je me mets à votre disposition pour vous soumettre chez vous les Échantillons.

Votre dévoué, DOUCÈDE.

### HABILLEMENTS DE TOUS GENRES

A des prix très modérés

### BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....	98 75
3 Jouvissance 1 <sup>er</sup> oct. 1904 tme	98 77
3 0/0 amort. Der. an. 1953. cpt	98 30
3 Jouviss. 16 oct. 1904....	...
Banque de France.....	3850 ..
Action nom. jouviss. 27 juin tme	...
Banque de Paris.....	1275 ..
500 fr. t. p. jouviss. juill....	1272 ..
Credit Foncier.....	730 ..
500 fr. t. p. jouviss. juill....	736 ..
Credit Lyonnais.....	1168 ..
500 fr. t. p. jouviss. 25 sept. tme	1170 ..
Société générale. jouviss. oct. cpt	635 ..
Est.....	907 ..
500 fr. t. p. jouviss	

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo, St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 O/O, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris. Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

**BOURGET DENTISTE**  
9 - RUE DU LYCÉE - 9  
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée  
Tous les travaux sont garantis sur facture  
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs  
GRANDE BAISSE DE PRIX

ANNONCES GRATUITES

Offres et demandes d'emploi

Jeune homme ayant fait apprentissage, 17 ans, désire entrer dans maison d'épicerie nourrissant ses employés. — S'adresser au bureau du Journal.

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)  
Travail parfait et entièrement garanti

**PHARMACIE de la CROIX-ROUGE**  
BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE THÉÂTRE  
CAHORS  
Directeur : **P. GARNAL**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance Publique de Paris  
PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances  
Médicaments de premier choix  
Prix les plus réduits  
MAISON DE CONFIANCE  
Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

**1905** *Vient de paraître*  
A la Librairie DELSAUD  
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS  
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT  
CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme) Illustré de plus de 500 gravures PRÉCÉDÉ D'UNE  
HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE DE CAHORS et de la liste et dates des FRAIRES OU FÊTES LOCALES DU DÉPARTEMENT DU LOT  
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISEME  
MIMI-PRINTEMPS

IX

Monsieur de Saint-Albin

— Parfaitement.  
— Vous ferez bien de vous refaire la main pour le cas où un duel serait obligatoirement.  
— Avec ce... Bernard.  
— Jeune homme peu à craindre celui-là. Mais il se peut que le comte de Chavenay se mêle de la chose.  
— Vous avez raison, c'est une fière lame. J'en ai entendu parler.  
— Et puis il y a encore un vieux commandant en retraite.  
— Vieux soldat, vieille bête.  
— Pas toujours. Celui-ci pourra vous donner du fil à retordre.  
— Tant mieux. Pardon, cher banquier, avant de vous quitter j'ai une petite reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

quête à vous présenter.  
— Mais il me semble que...  
— Oui, vous êtes généreux, je le sais et je vous en remercie. Mais les nouveaux dangers que vous venez de faire luire à mes yeux, dangers très réels et très sérieux, je le reconnais, m'obligent à vous demander une avance.  
— Deux cents francs, pourront...  
— Faire un léger à compte.  
— Combien vous faut-il donc ?  
— Mais en changeant les cent en mille, cela suffira.  
Thomas Rupert fit la grimace et payait.  
Les deux hommes se donnèrent une poignée de main dont la franchise était certainement exclue et ils se séparèrent.  
XII  
Les deux prisonnières  
Les femmes sont souvent plus violentes que les hommes, aussi nous n'étonnerons pas nos lectrices, en leur disant que Noémie entra dans une grande colère lorsque la supérieure du couvent lui annonça qu'elle devait prendre l'habit de la maison.  
Jamais la fille de la bohémienne Thérèse et du marquis de Champcueil n'avait songé à pareil déguisement ; elle cria bien haut qu'elle ne quitterait pas son costume de jeune fille.  
— Mon enfant, dit la supérieure,

monsieur le marquis votre père vous a confiée à mes soins et m'a transmis ses ordres ; je dois les exécuter.  
— Ça n'est pas vrai, dit Mimi.  
La dévote leva les yeux au ciel comme pour le prendre à témoin de l'insulte qui lui était faite.  
— Je prie Dieu qu'il vous pardonne, mon enfant, mais songez que je ne vous fait aucun mal et que vos propos sont méchants pour moi.  
— Sans doute, madame, mais pourquoi me retenez-vous ici ?  
— Dites-ma sœur ou ma mère.  
— Je dis comme je sais.  
— Vous savez mal ; ici, je suis la maîtresse et vous devez m'obéir.  
— Je veux m'en aller.  
— Dieu ne le veut pas, mon enfant.  
— Dieu ne s'occupe pas de moi à ce point-là.  
La supérieure se signa d'un air dévot.  
— Je ne puis continuer à vous entendre, ma fille. Il est heureux cependant que votre noble père, touché par la grâce divine, vous ait envoyée dans cet asile, car, à vous écouter, on comprendrait facilement ce que vous seriez devenue.  
— Je ne suis pas une méchante fille, mais je ne veux pas être religieuse.  
— Heureuses les épouses de Celui qui a donné son sang pour sauver l'humanité. Mettez, ma fille, les habits sacrés que nos bonnes sœurs vous ont apportés, et

allez dans la chapelle prier avec elles pour la rémission de vos péchés.  
Noémie ne bougea pas.  
La supérieure eut un mouvement de colère.  
Elle reprit d'un ton bref :  
— Je dois vous prévenir, mon enfant, qu'il en obéit toujours ; celles qui, comme vous, résistent, voient leur volonté brisée.  
— Des menaces ! fit Mimi, essayez donc !  
— Oh ! vous ne me comprenez pas ; nous ne frappons personne ; il y a des moyens plus sûrs et qui nous sont indiqués par les conseils célestes. Vous verrez, mademoiselle, et j'espère qu'avant peu, vous serez aussi douce que vous êtes revêche, aussi humble que vous êtes fière, et ce sera pour moi une grande satisfaction en pensant que j'ai ramené au Seigneur une brebis qui allait s'égarer.  
Noémie fut conduite à sa cellule.  
Deux sœurs voulurent lui faire endosser le costume traditionnel.  
Elle se jeta sur la robe et la mit en morceaux.  
Elle s'attendait à une visite de la supérieure et à une punition sévère.  
Il n'en fut rien.  
Seulement, le lendemain, en s'éveillant on avait enlevé ses effets ordinaires et elle ne trouva à la place que l'uniforme du couvent.

— Bon, dit-elle, je ne le mettrai pas. A l'heure du déjeuner on vint la chercher. Elle était encore au lit.  
— Mes habits ! demanda-t-elle.  
— Il n'y en a pas d'autres que ceux-ci.  
— Alors, je ne m'habille pas ?  
— Soit, dit la sœur.  
Et la porte se referma.  
Le soir, même visite, même réponse, même départ, oui, mais Mimi avait fait.  
Elle passa cette nuit en proie à des tiraillements d'estomac qui devenaient gênants.  
Après tout, ce n'est pas l'habit qui fait la religieuse, et elle pensa que se laisser mourir de faim était vraiment excessif.  
Et puis, son père, le commandant et le comte de Chavenay devaient être à sa recherche.  
— Il était même plus politique de fléchir un peu pour savoir quelque chose. Aussi, lorsque la sœur revint pour le déjeuner du jour suivant, Mimi était habillée en novice, et, ma foi, elle était encore jolie.  
La sœur ne parut pas surprise.  
Elle en avait vu bien d'autres.  
— Venez, ma sœur, dit-elle, vous devez avoir bien faim.  
— Oh oui ! fit Mimi.  
Et comme elles longeaient toutes deux le grand corridor, la religieuse dit

tout bas à sa compagne :  
— Ma sœur, un conseil. Ici, il faut toujours céder : c'est ainsi que vous obtiendrez bien des choses.  
— Il faut mentir à sa conscience, alors ?  
— Non, c'est s'incliner devant la volonté de Dieu.  
— Et celle de la supérieure ?  
— C'est la même chose. Faites ce que je vous dis, vous ne vous en repentirez pas.  
— Merci, ma sœur.  
Mimi mangea avec un appétit extraordinaire, puis on la conduisit à la supérieure.  
Celle-ci lui montra un escabeau devant elle.  
Noémie y prit place.  
— Il paraît, mon enfant, que vous avez redéchi depuis avant-hier ?  
— J'avais faim, voilà tout.  
— Vous n'êtes domptée qu'à demi, et je m'attends à d'autres révoltes de votre part ; mais, avec l'aide de Dieu et de saint Benoît, nous vous rendrons ce que vous devez être.  
— Pourquoi saint Benoît ? demanda Mimi.  
— Parce que, mon enfant, c'est le fondateur de notre ordre.  
(A suivre.)

(SERVICE D'HIVER 1904-5)

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos																										
17		5 (1)		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40										
DIRECT.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS										
1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> classe		1 <sup>re</sup> classe		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.										
PARIS (Aust.)	départ.	3	10 31 m.	9	12 s.	11	14 s.	—	—	TOULOUSE d.	1	2 43 s.	3	18 s.	5	45 s.	8	40 s.	—	—	9	16 m.	6	5 m.	6	19 s.	7	28 s.	12	49 s.	7	14 s.		
LIMOGES	départ.	2	4 38	3	11	9	2	—	—	MONTAUBAN d.	1	3 37	4	32	7	30	9	31	—	—	10	53	7	20	6	23	7	50 s.	1	3	7	18 s.		
BRIVE	départ.	3	4 46	3	20	9	29	—	—	Cahorsade	—	4	1	5	20	8	11	9	53	—	—	11	33	8	1	6	30	8	9	1	14	7	26 s.	
Gignac-Cressensac	départ.	6	35	6	33	4	52	12	27	Lalbenque	—	—	6	9	8	52	—	—	—	—	12	13 s.	8	43	6	36	8	20	1	20	7	32 s.		
SOULLAC	arrivée.	7	40	7	39	5	35	2	7	Cieurac	—	—	6	19	9	1	—	—	—	—	12	22	8	52	7	1	9	11	1	43	8	49 s.		
CAZOULÈS	arrivée.	7	52	7	40	5	37	2	10	Sept-Ponts	—	—	—	6	33	9	13	—	—	—	12	34	9	4	7	1	9	11	1	43	8	1		
Lamothe-Fénelon	départ.	8	9	—	—	—	—	2	17	CAHORS	arr.	2	45	4	38	6	42	9	21	10	30	—	—	12	42	7	8	9	25	1	50	8	8 s.	
Nozac	départ.	8	10	—	—	—	—	2	18	Espère	—	—	—	7	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	16	9	37	1	58	8	16 s.	
GOURDON	départ.	8	31	8	8	6	2	2	56	St-Denis-Catus	—	—	—	7	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	25	10	2	2	7	8	27 s.	
Saint-Clair	départ.	8	40	—	—	—	—	2	44	Thédirac-Peyril	—	—	—	7	33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	31	10	9	2	13	8	33 s.	
Dégagnac	départ.	8	51	—	—	—	—	2	44	Dégagnac	—	—	—	7	42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.	
Thédirac-Peyrilles	départ.	9	2	—	—	—	—	2	44	Saint-Clair	—	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.	
Saint-Denis-Catus	départ.	9	13	—	—	—	—	2	44	GOURDON	—	—	—	8	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.	
Espère	départ.	9	22	—	—	—	—	2	44	Nozac	—	—	—	8	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.	
CAHORS	arrivée.	9	32	8	47	6	38	3	57	Lamothe-Fénel.	—	—	—	8	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.	
Sept-Ponts	départ.	9	41	8	53	6	43	4	5	CAZOULÈS	d.	3	47	5	52	8	46	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.	
Cieurac	départ.	10	5	—	—	—	—	4	16	SOULLAC	d.	3	48	5	57	8	51	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.	
Lalbenque	départ.	10	12	—	—	—	—	4	20	Gignac-Cressensac	—	—	—	—	9	21	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.		
CANSADE	départ.	10	45	9	35	7	20	5	15	BRIVE	d.	4	24	6	33	9	56	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.	
MONTAUBAN	arrivée.	11	19	10	2	7	46	5	55	PARIS (Aust.)	arr.	11	51 m.	4	28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.	
TOULOUSE	arrivée.	12	13	10	49 s.	8	38	7	51	TOULOUSE	arr.	12	13	10	49 s.	8	38	7	51	—	—	—	—	—	—	—	7	35	10	2	2	3	8	33 s.